



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DEMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme MALÉTRAS)

Absents excusés sans pouvoir : M. CAPRON, Mme DIOLOGENT, M. CORRUBLE,
Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2025 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

- subventions pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque : 6 234 € du Département et 6 309 € de l'Etat ;
- remerciements de la Banque Alimentaire pour la subvention annuelle.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/7/2025 : organisation d'un salon du livre le dimanche 19 octobre de 9h30 à 18h30 à la salle de sports.
- Délibération n°2/7/2025 : modification des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2026.
- Délibération n°3/7/2025 : attribution d'une subvention de 500 € au Ring Olympique Dieppois pour le gala de boxe prévu le 6 décembre à la salle multisports de Luneray.
- Délibération n°4/7/2025 : approbation du projet de convention de mise à disposition des courts de tennis, à signer avec le Tennis Club de Luneray.
- Délibération n°5/7/2025 : renouvellement du placement du produit de la vente de la propriété du legs Collen sur un compte à terme auprès du Trésor Public pour une durée de 1 an. Les dividendes seront reversés aux coopératives scolaires.
- Délibération n°6/7/2025 : entreprise OMNICKLES retenue pour la fourniture du certificat de signature électronique pour une durée de 3 ans. Coût TTC : 330 €.
- Délibération n°7/7/2025 : installation par la société SIETRAM d'une passerelle GSM sur la ligne téléphonique de l'ascenseur de la mairie. Coût TTC : 726 € + abonnement annuel 192 €.
- Délibération n°8/7/2025 : accord pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 500 m² au prix de 20 € le m², à la SCI des Trois Portes, afin de créer un sens unique de circulation pour l'accès au parking des écoles.
- Délibération n°9/7/2025 : modification du système de vidéoprotection de la salle de sports par ajout de 3 nouvelles caméras (société SNEF). Coût HT de l'opération : 7 305 €. Des subventions du Département et de l'Etat seront sollicitées.

- Délibération n°10/7/2025 : étude d'aménagement paysager des 2 cimetières, confiée au cabinet Entre Ciel et Terre pour un coût de 5 000 € HT.
- Délibération n°11/7/2025 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de la mairie et à la valorisation du rez-de-chaussée, à l'atelier d'architecture DORÉNAVANT.
Coût HT : 37 500 €.
- Délibération n°12/7/2025 : vote d'une décision modificative n°4 du budget communal 2025.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 6 octobre 2025



Le Maire, Guy AUGER